

**Année scolaire – 2022-2023**  
**Procès-Verbal du**  
**Conseil d'Administration du jeudi 2 février 2023**

---

**Présents titulaires** : Mme CABIOCH, M. BAREAU, Mme RENAUD, Mme CANTIN, Mme BELIN-LUSTRO, Mme PATIGNIEZ, Mme GUYON, Mme OLIVIER, Mme PICANTIN, Mme DESPREZ, M. CHANTELOUP.

**Présents suppléants** : Mme STRUILLOU, Melle HUBERT, Mme GRANGER, M. LEGENDRE, M. GRECI

**Absents excusés** : M. JULLIOT, M. LEMONNIER, M. TOREAU, Mme HOREAU, Mme BOITTIN, M. SAUTON, M. DOUCET, Mme BOIVIN, M. CHAUMONT, M. GUILLEMET, Mme DUBOIS, M. LECOMTE, Mme SAILLANT

Mme CABIOCH ouvre la séance à 18h05 : 16 membres présents, le quorum est atteint.

Mme CABIOCH présente l'ordre du jour au conseil d'administration.

1. Approbation du procès-verbal du CA du mardi 22 novembre 2022
2. Préparation de rentrée 2022 Dotation Globale Horaire (HP, HSA, IMP : structures, gestion des postes.)
3. Vote sur la création/suppression de poste
4. Maintien de la Commission Permanente
5. Point sur le calendrier et informations diverses
6. Présentation de la composition de la commission éducative
7. Approbation du contrat HOBART et du contrat d'assistance informatique avec le rectorat de Nantes
8. Approbation des tarifs des carnets de correspondance, cartes de self et dégradations diverses
9. Questions diverses : aucune

Le secrétariat de séance est proposé à M BAREAU-MARTINEAU, représentant l'administration.

**1. Approbation du procès-verbal du CA du mardi 22 novembre 2022**

Mme CABIOCH propose au Conseil d'administration l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 22 novembre 2022.

**Vote n°1 :**

**Le procès-verbal du C.A. du mardi 22 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité (16 voix pour).**

**2. Préparation de rentrée 2022 Dotation Globale Horaire (HP, HSA, IMP : structures, gestion des postes.)**

Pour la rentrée 2023, les grilles horaires sont aménagées avec 26 h de cours par semaine pour chaque niveau de classe. Une dotation horaire spécifique de 3 h par division est prévue pour mettre en place des groupes, des dédoublements, des co-interventions ou encore l'enseignement de LCA (Langues et Cultures de l'Antiquité) ou de LCE (Langues et Cultures Européennes).

La préparation de rentrée se poursuivra jusqu'en juin et consistera pour l'équipe pédagogique à réfléchir sur l'utilisation de cette marge en adéquation avec le projet d'établissement.

Mme CABIOCH a présenté en commission permanente les différentes phases de la préparation de cette rentrée ainsi que la dotation accordée et les conséquences sur la gestion des postes de l'établissement.

Mme CABIOCH donne la structure proposée arrêtée par les services de la Direction Académique :

6<sup>ème</sup> : 5 divisions

5<sup>ème</sup> : 5 divisions

4<sup>ème</sup> : 4 divisions

3<sup>ème</sup> : 5 divisions

Afin de dispenser les enseignements nécessaires à ces 19 divisions à la rentrée 2023, la Direction Académique a alloué à notre établissement courant janvier une Dotation Globale Horaire.

Cette dotation est à mettre en rapport avec les « ressources » dont dispose l'établissement à savoir les heures cumulées de service des professeurs rattachés administrativement au collège pour dispenser ces enseignements (18 h pour un professeur certifié, 20 h pour un professeur certifié EPS, 15 h pour un agrégé et un prorata pour les temps partiels).

L'enveloppe dédiée avec 19 divisions est de 534,5 HP et 32,5 HSA pour la rentrée de septembre 2023.

Mme CABIOCH informe le conseil d'administration qu'à compter de la rentrée 2023 des sessions d'une heure hebdomadaire de consolidation ou d'approfondissement sont instaurées pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup> en mathématiques ou en français. Cette nouveauté est sans conséquence sur le volume de la DGH. L'enseignement de sciences et technologie en classe de 6<sup>ème</sup> est fixé à 3 heures hebdomadaires. Concernant la technologie, la réduction du service des enseignants se traduira par le retrait d'une heure par division de 6<sup>ème</sup> ou à hauteur des moyens précédemment consacrés à cet enseignement (c'est-à-dire 1,5h pour le collège Jean Rostand).

Pour le 14 février 2023, Mme CABIOCH doit faire remonter à l'autorité académique les ajustements nécessaires par discipline en respectant le montant autorisé de la dotation horaire attribuée. La DGH est donc traduite en HP et en HSA et peut entraîner les opérations suivantes :

- Création/suppression de supports définitifs ou provisoires (BMP – Blocs de Moyens Provisoires). La suppression d'un support définitif entraîne une mesure de carte scolaire.
- Création de CSR (Compléments de Services Reçus) ou de CSD (Compléments de Services Donnés) ; les professeurs font une partie de leur service dans un autre établissement que celui auquel ils sont rattachés
- Ajustements des temps partiels éventuels
- Heures Supplémentaires Année (HSA)

Un réajustement des moyens est également travaillé à la rentrée au mois de septembre.

Les enseignants souhaitent déposer une motion. Mme Granger, enseignante, fait lecture de ce courrier qui sera joint au procès-verbal. Les parents s'associent à cette motion.

Le tableau d'ajustement (joint) entre apports (ressources) et besoins par discipline comprend les enseignements obligatoires relatifs aux 19 divisions auxquels sont ajoutés dans un premier temps des « besoins autres », pris sur la part autonomie.

Après la remontée informatique de ce tableau, les propositions de suppressions ou de créations sont examinées par l'autorité académique qui arrête les décisions et procède aux ajustements éventuels. Cette première phase permet de calibrer le mouvement intra académique de mutation des personnels enseignants. Les autres ajustements (CSR, CSD, BMP, stagiaire) peuvent évoluer en fonction de la structure (effectifs) et des choix d'utilisation de la marge d'autonomie.

Différents échanges ont eu lieu autour de la motion et autour des enjeux de la DHG propres au collège Jean Rostand. Mme CABIOCH demande si les membres du CA souhaitent intervenir au terme de son propos et de ces échanges, personne ne souhaite reprendre la parole.

### 3. Vote sur la création/suppression de poste

**Vote n°2 : Etes-vous d'accord avec la non-crétation de postes d'enseignement au collége Jean Rostand pour la rentrée 2023 ?**

Pour : 0    Abstention : 3    Contre : 13

**Vote n°3 : Etes-vous d'accord avec la non-suppression de postes d'enseignement au collége Jean Rostand pour la rentrée 2023 ?**

Pour : 13    Abstention : 3    Contre : 0

Clémentine Hubert, représentant les éléves intervient pour évoquer la difficulté de travailler chaque année avec des professeurs de langue différents et des pédagogies différentes, notamment en espagnol.

### 4. Maintien de la Commission Permanente

**Vote n°4 : Etes-vous d'accord avec le maintien de la commission permanente pour l'année scolaire 2022-2023 ?**

Pour : 16    Abstention : 0    Contre : 0

### 5. Présentation de la composition de la commission éducatrice

La commission éducatrice n'est pas dans l'échelle des sanctions. Concernant celle prévue la semaine suivante, les différents participants sont : la principale, le principal adjoint, la gestionnaire, le CPE, un parent (élu au CA), un enseignant (connaissant l'élève), un enseignant (ne connaissant pas l'élève), un animateur de la maison des projets. L'objectif est de trouver des solutions pour construire un projet.

### 6. Point sur le calendrier et informations diverses

La semaine de la prévention aura lieu du 27 février au 3 mars 2023. Interviendront :

- La maison des projets : Niveau 6<sup>ème</sup> : Forum/théâtre sur la sensibilisation à la discrimination  
Niveau 5<sup>ème</sup> : Dangers des réseaux sociaux  
Tous niveaux : Pratique d'activités handisport
- Auto-école Forget-Tinard : Intervention pour la préparation des ASSR 1 et 2 sur les niveaux 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>  
Le passage de l'ASSR2 aura lieu le jeudi 2 mars 2023 et de l'ASSR1 le vendredi 3 mars.
- Etablissement Français du Sang : Intervention sur le niveau 3<sup>ème</sup>, « Don du sang ».
- Formateurs PSC1 de l'établissement : Intervention sur le niveau 5<sup>ème</sup> : Sensibilisation au PSC1 par les éléves de 4<sup>ème</sup> déjà formés PSC1.  
Formation aux « gestes qui sauvent » pour les délégués de 5<sup>ème</sup> et les 4<sup>ème</sup> non-formés PSC1.

Durant cette même semaine, l'Orientibus sera présent dans l'établissement le mardi 28 février à destination des éléves de 4<sup>ème</sup>. Les éléves participeront parallèlement à des ateliers d'information et d'échanges proposés par la CCI, le CFA BTP et le SDIS.

Au préalable de cette semaine de la prévention, le Planning Familial est déjà intervenu sur les niveaux 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

Autres informations :

- A partir du 7 février, déploiement PNC dans l'établissement
- 2 mars : Réunion d'information pour les parents d'éléves de 3<sup>ème</sup>

- 6 mars : Forum vaccination ( Dr Le Lièvre de la Morinière et Dr Lhuissier )
- 2 au 16 mars : Ateliers Puberté pour les filles de 6<sup>ème</sup>
- 6 mars : Début Ev@lang ( 3<sup>ème</sup> )
- 20 mars : Début Evaluation Pix ( 3<sup>ème</sup> )
- 23 mars : Formation Etablissement « CPS »
- 28 et 29 mars : DNB blanc
- 30 mars : Rencontre parents 6<sup>ème</sup> 5<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup>
- 13 avril : Carnaval du collège
- 16 mai : Formation Etablissement « Classe sans note »

## 7. Approbation du contrat HOBART

**Vote n°5 : Approbation du contrat de maintenance sur le lave-vaisselle ( plonge ) pour un montant de 1 209,60 €**

Pour : 16      Abstention : 0      Contre : 0

**Vote n°6 : Approbation de la convention d'assistance informatique avec le rectorat pour un montant de 240,00 €**

Pour : 15      Abstention : 1      Contre : 0

## 8. Approbation des tarifs des carnets de correspondance, cartes de self et dégradations diverses

Est soumise au vote l'approbation des tarifs de vente. Liste des produits à encaisser :

- Carnet de correspondance : 2 €
- Carte de self : 5 €
- Dégradations diverses : prix coûtant
- Manuels scolaires : voir tableau joint

**Vote n°7 : Etes-vous d'accord avec la facturation des tarifs correspondants aux carnets de correspondance, aux cartes de self, aux dégradations diverses et aux manuels scolaires ?**

Pour : 16      Abstention : 0      Contre : 0

## 9. Bilan travaux effectués et en cours.

Mme RENAUD intervient pour faire un bilan des travaux. Les peintures des salles 36, 37 et 39 ainsi que l'aménagement de la cour et sa végétalisation sont terminés.

Des devis sont en cours pour installer des volets dans les salles de classes côté cour. Le chiffrage étant conséquent, le département prévoit des travaux sur deux ou trois années, à commencer par les salles du 2<sup>ème</sup> étage cette année.

La clôture côté administration va être refaite et l'espace poubelles doit être réaménagé sur février-mars.

Enfin, les peintures des murs des couloirs du bâtiment enseignement ainsi que le revêtement des sols et des plafonds vont être rénovés courant mars sur les trois étages du bâtiment et le rez-de-chaussée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30. Prochain CA : 23 mars 2023.

Le Président,  
  
 Anne-Laure CABIOCH

Le secrétaire de séance,

  
 Yann BAREAU-MARTINEAU